



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°1  
Réunion restreinte du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

## GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00</u> sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
● 1 <sup>er</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

### INDEMNITÉS

#### 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

#### 2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

#### 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

#### 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

#### 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

##### À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 01/07/2023 au 01/09/2023</b>					
Dossier N°1	05/06/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Demande de dérogation en U18 D2 : - <b>jouer le samedi à 17h00 au stade Jean Blot en alternance avec les U14 D1</b>	La 3CD prend note et procède à la modification en U18 D2.
Dossier N°1-2	17/08/2023			Demande de dérogation : <b>U18 D2 le samedi au stade Isambert à 17h00 en alternance avec une des équipes U14 D5.</b>	
Dossier N°2	08/06/2023		3CD	Réception courrier de la Ville de Colombes nous informant de l'indisponibilité du stade Fernand Hemon le 30 septembre et le 1 octobre 2023. <b>U16 D4 le 01/10/2023 - n°25948806 COLOMBES LSO 1 / SURESNES JS 2</b>  <b>SENIORS D4 du 01/10/2023 - n°25914435 COLOMBES LSO 2 / FONTENAY AUX ROSES</b>	Suite à l'indisponibilité du stade Fernand Hemon le 1 <sup>er</sup> octobre, la 3CD inverse les rencontres ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>U16 D4 le 01/10/2023 - n°25948806 COLOMBES LSO 1 / SURESNES JS 2</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Devient</b> <b>U16 D4 du 01/10/2023 - n°25948806 SURESNES JS 2 / COLOMBES LSO 1 A 12h30 au stade Maurice Hubert à Suresnes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SENIORS D4 du 01/10/2023 - n°25914435 COLOMBES LSO 2 / FONTENAY AUX ROSES</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Devient</b> <b>SENIORS D4 du 01/10/2023 - n°25914435 FONTENAY AUX ROSES/ COLOMBES LSO 2 A 15h00 au stade du Panorama à Fontenay.</b></p>
Dossier N°3	09/06/2023	521046	PARISIENNE ESP	Demande d'inscription d'une équipe en championnat anciens +45ans à 8 au sein du District 92.	La 3CD ne peut répondre favorablement à votre demande étant donné qu'une compétition Anciens +45ans est organisée par le District Parisien.
Dossier N°4	13/06/2023	514386	PUTEAUX CSM	Réception courriel de ville de PUTEAUX nous informant de l'indisponibilité du stade Léon Rabot du 6 juin 2023 au 29 septembre 2023 suite à des travaux de réfection.	La 3CD prend note.

Dossier N°5	16/06/2023	553138	CSM CLAMART	<p>Demande d'alternance :</p> <p><b>U18 D3 à 13h00 et SENIORS à D2 15h00 sur terrain 1 en alternance un dimanche sur deux avec</b></p> <p><b>U16 D5 à 13h00 et SENIORS D5 à 15h00 sur terrain 1</b></p>	La 3CD prend note et ajustera au mieux votre calendrier.
Dossier N°6	22/06/2023	553138	CSM CLAMART	<p>Demande d'alternance :</p> <p><b>U16 D5 (1) à 13h00 et SENIORS D2 à 15h00 sur terrain 1 en alternance un dimanche sur deux avec</b></p> <p><b>U16 D5 (2) à 13h00 et SENIORS D5 à 15h00 sur terrain 1</b></p>	La 3CD prend note et ajustera au mieux votre calendrier.
Dossier N°7	22/06/2023	553138	CSM CLAMART	<p>Demande d'engagement d'une 3ème équipe en anciens à 11. si engagement accepté, demande d'alternance :</p> <p>- <b><u>Dimanche 1</u></b> :</p> <p><b>Domicile :</b>  <b>ANCIENS 1 - Terrain 1 / stade de la plaine à 10h</b>  <b>ANCIENS 2 - Terrain 2 / stade de la plaine à 10h</b></p> <p><b>Extérieur :</b>  <b>ANCIENS 3</b>  <b>ANCIENS +45ans</b>  <b>JUVENTUS DE PARIS</b></p> <p>- <b><u>Dimanche 2</u></b> :</p> <p><b>Domicile :</b>  <b>ANCIENS 3 - Terrain 1 / stade de la plaine à 10h</b>  <b>ANCIENS +45ans - terrain 3 / stade de la plaine à 10h</b>  <b>JUVENTUS DE PARIS - terrain 2 / stade de la plaine à 09h30</b></p> <p><b>Extérieur :</b>  <b>ANCIENS 1 - Terrain 1 / stade de la plaine</b>  <b>ANCIENS 2 - Terrain 2 / stade de la plaine</b></p>	La 3CD prend note et ajustera au mieux votre calendrier.
Dossier N°8	23/06/2023	520810	CHEMINOTS OUEST	Demande de participation au critérium +55ans du District 95.	Accord du Comité Directeur le 28.06.2023
Dossier N°10	03/07/2023		3CD	Réception Courrier de la ville de Rueil Malmaison nous informant de <b>l'indisponibilité du terrain d'honneur gazonné du Stade du Parc du 2 septembre au 28 octobre 2023.</b>	La 3CD prend note.

Dossier N°11	05/07/2023	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Souhaite engager les équipes suivantes pour 2023/2024 : - U6/U7 - U8/U9 - U10/U11 - U12/U13 - U14/U15 - U16/U17	La 3CD prend note et vous demande de bien vouloir remplir le fichier d'engagements "District Uniquement".
Dossier N°12	23/06/2023	516516	PITRAY OLIER	Demande de participation au critérium ANCIENS +45 ans D92.	Accord du Comité Directeur le 28.06.2023
Dossier N°13	10/07/2023	509310	CHATILLONNAIS SCM	Réception Courrier de la ville de Chatillon nous informant de <b>l'indisponibilité du stade Guy Moquet le 14 et 15 octobre 2023.</b>	La 3CD prend note.
Dossier N°14	13/07/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Demande dérogations équipe ANCIENS : <b>le samedi soir à 19h00 au stade Jean Blot</b>	La 3CD ne peut répondre favorablement conformément à l'annexe n°8. Les horaires possibles concernant le championnat Anciens sont le dimanche matin entre 9h00 et 11h30.
Dossier N°17	03/08/2023	564504	VLG FUTSAL	Réception courrier de la Villeneuve la Garenne nous informant de l'attribution du créneau le mardi de 20h00 à 22h00.	La 3CD prend note et décide que le coup sera donné les mardis à 20h30.
Dossier N°18	22/07/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Demande d'engagement d'une 3ème équipe en anciens, avec alternance. <b>Semaine A : à 9h30 ANCIENS D1</b> <b>Semaine B : à 9h00 ANCIENS D5 (3ème équipe) et à 11H00 ANCIENS D2</b>	Accord de la 3CD.
Dossier N°19	22/07/2023	542392	JEUNES D'ANTONY	Réception courrier de la ville d'Antony, nous informant de la non-disponibilité des vestiaires au stade Velpeau au mois de septembre.	La 3CD prend note.
Dossier N°20	26/07/2023	509738	VOLTAIRE CHATENAY	Demande de dérogation : - <b>U16 1 D3 à 11h15</b> - <b>U16 2 D5 à 11h15</b> - <b>U14 1 D3 à 16h30</b> - <b>U14 2 D5 à 14h30</b> - <b>U14 3 D5 à 16h30</b>	Accord de la 3CD.

Dossier N°23	28/07/2023	509310	CHATILLONNAIS SCM	Demande d'inscription d'une 3ème équipe en Anciens.	Accord de la 3CD.
Dossier N°24	29/07/2023	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Demande d'inscription : - d'une 4ème équipe en U14 - d'une 2ème équipe en seniors - d'une 1 équipe en Anciens +45	Accord de la 3CD.
				Désengagement de leur équipe SENIORS FEMININES	La 3CD prend note du désengagement en SENIORS FEMININES. <b>Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°25	29/07/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Demande de changement de poule en U16 D5 équipe 4.	La 3CD ne peut répondre favorablement à votre demande sauf si un club souhaite changer de poule avec vous.
Dossier N°27	02/08/2023	550679	MONTROUGE FC	Nous informe d'un problème d'alternance sur plusieurs dates : - en U14 D4 avec les U15 R2 - En Seniors D1 avec les U20 R2	La 3CD prend note et réajustera au mieux le calendrier.
Dossier N°28	17/08/2023	532444	PORTUGAIS ANTONY	Nous informe d'un problème d'alternance sur plusieurs dates entre l'équipe CDM R2 des PORTUGAIS ANTONY et l'équipe ANCIENS D3 des JEUNES ANTONY.	La 3CD prend note et réajustera au mieux le calendrier.
Dossier N°29	20/08/2023	500692	MEUDON AS	Suite à un problème d'alternance, demande de dérogation : - U16 D1 à 13h sur terrain synthétique au stade Jacques Galibert à Meudon - U16 D2 à 13h sur terrain synthétique au stade Marcel Bec à Meudon	Accord de la 3CD.
Dossier N°30	21/08/2023		3CD	Etat des lieux des gymnases.	La 3CD demande à la commission des terrains un <b>AVIS</b> concernant les gymnases des clubs ci-dessous pour disputer les rencontres de championnats départementaux pour la saison 2023/2024. - SURESNES FUTSAL - ACBB - VLG FUTSAL - GENNEVILLIERS SOCCER
Dossier N°31	28/08/2023	541217	JUVENTUS PARIS	Courriel du club demande des explications concernant l'attente avec CLAMART CSM.	La 3CD prend note et reviendra vers vous.
Dossier N°32	28/08/2023	564503	VILLENEUVE LA GARENNE FOOT 92	Erreur coup d'envoi de leur équipe en SENIORS D5. <b>Coup d'envoi 17h15.</b>	La 3CD prend note et procède à la modification.

Dossier N°33	28/08/2023	500622	ST CLOUD	Demande d'engagement une 3ème équipe en U14 D5 au stade des Coteaux à 17h00.	Accord de la 3CD.
Dossier N°34	29/08/2023		3CD	Réception de l'accord du Comité Directeur du District 78 pour la participation du club des NOMADES FUTSAL AS pour participer aux championnats Futsal U13 et U15 du District.	Accord du Bureau du Comité du 30.08.2023
Dossier N°35	31/08/2023	513925	PLESSIS ROBINSON FC	Demande de dérogation pour l'équipe 3 en U16 D5 : <b>Le samedi à 18h00 au Parc des Sports</b>	Accord de la 3CD.
Dossier N°36	01/09/2023	551497	COURBEVOIE SPORTS	Demande dérogation : <b>ANCIENS D2 à 09h30</b> <b>ANCIENS D1 à 11h00</b>	Accord de la 3CD.



## POULES 2023-2024

**La commission des compétitions vous rappelle que vous avez jusqu'au 10 septembre 2023 pour ajouter ou retirer des engagements.**

**Ci-dessous les groupes : Anciens D5 et U14 D5 (*Engagements supplémentaires*)**

SAISON 2023-2024		SAISON 2023-2024	
Anciens D5		U 14 D5	
Club		POULE	
1	Metro Paris Sud 11	1	Suresnes JS 2
2	Abeille Rueil 11	2	Chatillonnais SCM
3	Neuilly Olympique 13	3	Saint Cloud FC 2
4	Foot United	4	Issy les Moulineaux FC 3
5	Boulogne Billancourt AC 12	5	Courbevoie Sports 2
6	Vanves Stade 12	6	Bourg la Reine FC 2
7	Issy les Moulineaux FC 13	7	Gennevilliers CSM 2
8	Cheminots Ouest 13	8	Cheminots de l'Ouest
9	Meudon FC 12	9	Cheminots de l'Ouest 2
10	Clamart Foot CSM 13	10	Puteaux CSM 2
11	Malakoff USM 12	11	Neuilly Olympique 2
12	Fontenay aux Roses 12	12	Garches Vaucresson
13	Courbevoie Sports 13	13	Rueil Malmaison FC 4
14	Chatillonnais SCM 13	14	Stade Français 2
		15	Antony Foot Evolution 3
		16	Antony Foot Evolution 4
		17	Plessis Robinson FC 3
		18	Plessis Robinson FC 4
		19	Clichy sur Seine 4
		20	Clichy sur Seine 5
		21	Clichy sur Seine 6
		22	Garenne Colombes AF 2
		23	Garenne Colombes AF 3
		24	Asnieres FC 3
		25	Asnieres FC 4
		26	Nanterre ES 3
		27	Nanterre ES 4
		28	Villeneuve la Garenne 2
		29	Villeneuve la Garenne 3
		30	Meudon AS 3
		31	Issy les Moulineaux FC 4
		32	Suresnes JS 3
		33	Vanves Stade 2
		34	Vanves Stade 3
		35	Voltaire Chatenay 2
		36	Voltaire Chatenay 3
		37	Ville d'Avray US 1
		38	Ville d'Avray US 2
		39	Malakoff USM
		40	Malakoff USM 2
		41	Fontenay aux Roses
		42	Fontenay aux Roses 2
		43	Levallois SC
		44	Colombes LSO
		45	Academie Club Asnieres (92)
		46	Jeunes d'Antony
		47	Nanterre AJSC 2
		48	Chaville FC 2
		49	Colombienne Foot 3
		50	Courbevoie Sports 3
		51	Clamart Foot CSM 2
		52	Clamart Foot CSM 3
		53	Metro Transports Paris US
		54	Boulogne Billancourt AC 5
		55	Boulogne Billancourt AC 6
		56	Boulogne Billancourt AC 7
		57	Sevres FC 92 2
		58	Sceaux FC
		59	Bagneux COM 3
		60	St Cloud FC 3

## ENGAGEMENTS DISTRICT 92 UNIQUEMENT

**La commission des compétitions vous informe que vous pouvez inscrire jusqu'au 8 septembre 2023 des équipes dans les catégories ci-dessous :**

### ENGAGEMENTS - District 92

<b>FUTSAL U17</b>			<b>FUTSAL U15</b>		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	590683	PUTEAUX FUTSAL	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
			580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
			560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1

<b>FUTSAL U13</b>			<b>FUTSAL U10-U11</b>		
582618	JABC FUTSAL ACADEMY	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	590683	Puteaux Futsal	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
			560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1

<b>FUTSAL U8-U9</b>			<b>FUTSAL U6-U7</b>		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2			
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1			
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1			

<b>FEMININES SENIORS LOISIRS à 8</b>			<b>FEMININES U18F à 8</b>		
542440	RUEIL MALMAISON FC	Equipe 3	553138	CSM CLAMART	Equipe 1
			509795	FC BOURG LA REINE	Equipe 1
			550679	MONTRouGE FC 92	Equipe 1

<b>FEMININES U15F à 8</b>		
549265	CHAVILLE FC	Equipe 1
553138	CSM CLAMART	Equipe 1
550679	MONTRouGE FC 92	Equipe 1
500692	MEUDON AS	Equipe 1

<b>ANCIENS +45 ans</b>		
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Equipe 3
528217	A. S. ARARAT ISSY	Equipe 2
527758	SEVRES F.C. 92	Equipe 2
500622	ST CLOUD F.C.	Equipe 2
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 4
516516	PITRAY OLIER	Equipe 3
509795	BOURG LA REINE F.C.	Equipe 3
550679	MONTRouGE FC 92	Equipe 1

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*